

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026_040

Objet de la délibération
Avis sur le projet éolien de la société ELICIO FRANCE sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
14/04/2026

Date d'affichage
14/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers
Le : 29/04/2026

Et

Publication ou notification du :
29/04/2026

L' an 2026 et le 27 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, La Mairie, sous la présidence de DEFROMERIE Ghislaine, Maire

Présents : Mme DEFROMERIE Ghislaine, Mr PIERRON Jean-Marc, Mme GRENÉ Audrey, Mr LICIDÉ Fabrice, Mme DARDENNE Marie-Sophie, Mr TRESSARD Joël, Mme BAILLARD Fabienne, Mme BOURDAIS Murielle, Mme DAOUD Agnès, Mr BEAUVAIS Jammes, Mr ROMASKA Thomas, Mr DA COSTA Sébastien, Mme AZUELOS Séverine, Mme PACHECO Ingrid

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr VAMOUR Hantz à Mr PIERRON Jean-Marc

A été nommé(e) secrétaire : Mr PIERRON Jean-Marc

Objet de la délibération : Avis sur le projet éolien de la société ELICIO FRANCE sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le Maire informe le conseil municipal que la société ELICIO FRANCE souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais.
Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de trois éoliennes.
Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise que cette demande est soumise à une consultation du public par voie électronique (Article L.181-10 du code de l'environnement) d'une durée de 3 mois qui se déroulera du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus.

La commune d'Auxy étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Sceaux-du-Gâtinais.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal émet un **avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Sceaux-du-Gâtinais** pour les raisons suivantes :

1/ L'ampleur du projet AQUAE SEGETAE et son intérêt pour le développement scientifique, touristique et économique du territoire.

2/ La sur-saturation de la plaine qui peut être vue comme un danger pour ce développement touristique.

3/ Le passif de ce dossier qui avait recueilli un avis défavorable de la commission d'enquête de 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Ghislaine DEFROMERIE



Le secrétaire de séance
Mr PIERRON Jean-Marc